

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anabelle Bertrand

<https://www.cadre21.org/membres/0ec3ab6817b955f67d7952e5>

Date d'obtention : 2024-09-19 13:48:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention Sexto doit être utilisée de façon uniforme par tous les intervenants qui ont reçu la formation. La démarche doit être suivie à la lettre sans exception. Je retiens aussi que lorsque la situation ne se déroule pas dans l'enceinte de l'école, la trousse d'intervention Sexto ne peut pas être utilisée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes futures interventions sur le sujet seront définitivement plus structurées. Je pourrai avoir plus d'assurance et me sentir compétente puisque j'utiliserai les procédures et grilles d'évaluations de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de ne pas divulguer d'informations aux élèves impliqués si j'ai eu des confidences de d'autres élèves. Je dois aussi en aucun cas voir les images échanger lors de l'intervention. Je porterai une attention particulière à identifier si c'est un acte malveillant ou impulsif, afin d'orienter mes interventions dans le bon sens.